

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2010

Présents : Jacques Guinois (maire), Nicole Caujolle, Camille Jaudin, André Eychenne, Marc Loubet, Evelyn Murray, Patricia Roig, Bernard Soum.

Excusé Franck Watts

Secrétaire : Evelyn Murray

ORDRE DU JOUR

Logements Sociaux

Le Conseil a étudié les plans provisoires pour l'aménagement de l'appartement de la mairie, afin de créer un logement T4 : Séjour cuisine + trois chambres, WC salle de bain.

Le dortoir de la maternelle sera placé à coté de la classe maternelle.

Jacques est chargé de faire le descriptif des travaux.

Nous avons étudié la possibilité de construire une ou des habitations neuves sur un terrain qui appartient à la commune, mais avant de s'engager dans les frais de plans, on vérifiera la possibilité de terrassement et d'accès. Le maire en parlera avec le conseiller général, M. Nayrou.

Camille a pris contact avec une architecte Florence LEFEVRE, installée à MONTELS, pour nous conseiller sur ces dossiers.

Budget 2010

Fin octobre 2010, la mairie a dépensé 95 804€, et reçu 97 178€ en fonctionnement. En investissement les dépenses s'élèvent à 82 686€ et les recettes à 134 382€, ce qui comprend le FCTVA des années antérieures (construction de la cantine). Il reste de l'argent en trésorerie. La mairie peut maintenant accéder à son bilan en ligne, mais il faut apprendre à s'en servir.

L'Espiougue

Avant la visite de l'huissier, les squatters ont prétendu quitter les lieux, mais ils sont revenus. Ils ont fait appel, et la commune doit engager un Avoué près la Cour d'Appel.

Le conseil a voté à l'unanimité une convention d'honoraires de 1 145€ pour défendre l'appel. Il a aussi voté à l'unanimité l'engagement de Me. Bernard de Lamy. Ces décisions seront notifiées à l'assurance qui prend en charge les honoraires d'avocats.

Protection Incendie

Il faut un plan de sécurité pour les pompiers, qui identifient les bouches incendies, ou l'accès à l'eau. Les pompiers préfèrent l'accès à la rivière que l'accès chez les particuliers. La mairie contactera le SDIS pour discuter des meilleures solutions.

Succession Delqué

Suite à une réunion avec les personnes intéressées, la mairie propose d'acheter l'emprise de la route de Balès à la Molasse sur ces parcelles : H 130w', 134y', 184h', 185f', 187y, 188v, 260, 262, 263d, 277b, 290g, soit 2 907 m² pour la somme de 312 €, qui permettra d'y assurer l'entretien.

La mairie propose aussi d'acheter la parcelle B 45, à l'Espiougue, qui permettra de négocier le passage éventuel d'un chemin d'accès.

Le conseil a voté à l'unanimité l'acquisition et a fait une délibération pour donner le dossier au notaire.

Échanges et ventes de terrains

Le déplacement de l'assiette du chemin dit « du lavoir » situé à Pla de Lac se fera par acte administratif, et nécessite une enquête publique de forme simplifiée. Le conseil vote à l'unanimité de procéder à l'enquête publique.

Pour la vente d'un terrain situé devant la porte de M. Tajan à Rougé, la même procédure s'impose. Le conseil vote à l'unanimité de procéder à l'enquête publique.

Biens sans maîtres

Suite à la demande d'une personne qui voulait acheter une parcelle dont le propriétaire est mort depuis plus de trente ans et pour lequel il n'y a pas eu d'acte de succession, la mairie a consulté les services du cadastre qui disent que la collectivité peut engager une procédure de biens vacants et sans maîtres pour les intégrer à la propriété de la commune. Il s'agit des parcelles dans la succession de Maurette Jean Baptiste et de Fondère Baptiste. Vu les moyens financiers de la commune et les besoins ponctuels pour les aménagements publics, parkings etc., le conseil a voté à l'unanimité les démarches nécessaires pour faire intégrer les parcelles dans la liste aux biens de la commune. (voir liste des parcelles, jointe)

Mirouze

La municipalité achète la parcelle devant la porte du réservoir pour un euro symbolique. Le conseil a voté à l'unanimité l'acquisition, et la 1^{ère} adjointe au maire signera l'acte administratif.

Coupe de Bois

Les arbres qui sont tombés dans la neige du mois de mai encombrant la forêt communale. Le conseil a décidé d'avertir les habitants que ceux qui voudraient les couper pour leur propre consommation devraient signaler leur intention à la mairie.

Date du prochain conseil municipal

Le 3 décembre 2010 à 20h30 à la mairie.